

TEMPLE DES MATHES

- 1863 Le culte protestant est célébré aux Mathes dans une maison d'oraison, chambre louée à la Dame Hautier pour la somme annuelle de 70 F.
Le loyer est réglé par la municipalité.
- 1877 Projet de construction d'un temple à Les Mathes. La souscription ouverte rapporte 2.000 F. Le conseil presbytéral d'Arvert s'adresse au conseil municipal des Mathes pour obtenir une subvention de 2.000 F pour couvrir la totalité des dépenses.
- 1881 Refus du conseil municipal des Mathes.
- 1889 Refus du Conseil Général.
- 1890 Refus de l'Etat.
- 26.10.1890 L'oratoire loué à Mme Hautier n'est plus disponible. Il est urgent de prévoir un autre local. Vu l'impossibilité où se trouve le conseil presbytéral de faire construire un temple, M. le pasteur Bouny offre de lui louer un immeuble qu'il va édifier, à ses frais, aux Mathes. Il s'engage à le disposer convenablement si le conseil prend la résolution de le louer pour un temps à définir.
Le conseil accepte cette proposition.
- 27.9.1891 Inauguration du temple des Mathes.
- 17.11.1907 Après avoir pris connaissance des conditions favorables dans lesquelles peut se faire l'achat du temple, les fonds nécessaires étant déjà recueillis par souscription, le comité directeur est autorisé à traiter avec le propriétaire au prix de 1.500 F.
- 1955 Le temple est vendu à la commune des Mathes à la condition qu'une salle soit mise gracieusement à la disposition de l'ERF au cas où un culte ou une réunion protestante devrait se tenir aux Mathes.

N.B. En cette année 2006, l'ancien temple, qui porte toujours sur son fronton le verset biblique : « **La vérité t'affranchira** » (Jean 8, 32), est propriété de La Poste.

Bibliographie : Délibération du Consistoire.